

## FERMETURE ETABLISSEMENT SECONDAIRE

*Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :*

*Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises  
4, Avenue Louis Martin  
CS 61714  
35417 SAINT-MALO CEDEX*

- ""Imprimé M2"" rempli et signé en **original** sur les 3 feuillets (ne pas omettre de préciser la date d'effet)
- Extrait **K B I S** ou copie
- Pouvoir signé en original s'il y a lieu

### Si fin de location-gérance

- Copie de l'acte de résiliation du contrat de location-gérance si le contrat a pris fin avant le terme
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales si le contrat a pris fin avant le terme, ou copie de celui-ci

### Si vente du fonds

- Copie de l'acte de cession
- Attestation de parution avec texte ou journal d'annonces légales ou copie de celui-ci

### Coût

S'il reste un établissement inscrit dans le ressort du Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Malo

- **74.31 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Malo

S'il s'agit du dernier établissement inscrit dans le ressort du Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Malo

- Chèque de **12.44 €** libellé à l'ordre du Tribunal de Commerce de Saint-Malo
- Chèque de **38.87 €** libellé à l'ordre du Tribunal de Commerce de Saint-Malo

**FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE A PARTIR DE LA DATE D'EFFET**



Un atout pour  
entreprendre

Centre de Formalités des Entreprises –  
Tél 02 99 20 63 00 – Fax : 02 99 40 12 89

[cfe@saint-malo.cci.fr](mailto:cfe@saint-malo.cci.fr) Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h15 – et de 14h à 17h30

**Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays de Saint-Malo**